

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :

20 septembre 2022

Date d'affichage :

22 septembre 2022

Présents : Mmes et MM.

Éric SOENEN, Béatrice TESTUD, Emmanuelle RUFF,
Marc WILLEMANN, Jocelyne SOURD, Lucile ZUSSY, Anatole
FUCHS, Régis MAÎTRE, Anne-Marie TSCHIRHART, Fanny
WEIGEL, Marion FUCHS, Stéphanie HALLER.

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Suffrages exprimés : 14

Votes Pour : 14

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Excusé(s) :

M. Anatole FUCHS 20h30

M. Jean-Sébastien INEICH

M. Éric HUMBERT

Procuration(s) :

M. Marc WILLEMANN

M. Éric SOENEN

DEC20220929_002

Objet de la délibération : Décision de virement de crédit

Monsieur Éric SOENEN explique que le crédit pour dépenses imprévues est employé par Monsieur le Maire qui doit rendre compte au Conseil Municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit.

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget de la commune.

Afin de couvrir les frais d'honoraires engagés pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la rue des Charmes, le Maire décide des virements de crédits suivants :

Investissement

Article	Dépenses Opération	Montant
020	Dépenses imprévues	- 5 000,00
2315	Installation, matériel et outillage	+ 5 000,00
	Total	0

Roderen, le 30/09/2022

Le Maire, Christophe KIPPELEN

La secrétaire de séance, Marion FUCHS